Conseil scolaire Viamonde

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION
2026-2027

ÉCOLE : École secondaire Gabriel-Dumont
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2026-10-12
REMISE À LA SURINTENDANCE : 16 octobre 2026

AFFICHER SITE WEB : Avant 30 octobre 2026

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE
Nom de l'élève : Karl Mikotakatola
Nom de la direction de l'école : Déguène Diop
Membre du personnel enseignant : Koffi Yao
Membre du personnel non-enseignant : Sanaa Al Absi
Nom du parent, tuteur ou tutrice : Sara Salem
Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem Abou-Saoud
Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Elise Nyirasuku

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la Loi sur l'éducation, « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation
On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :
a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

Conseil scolaire Viamonde

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION			
Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.			
Priorité du Conseil : D'ici juin 2027 outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.			
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : **80%** du personnel de l'intermédiaire	-Formation du nouveau personnel enseignants -Partage du processus décisionnel avec les enseignants et avec les élèves -Préparer et partager le calendrier des valeurs dans le semainier Enseignement explicite des HAHT	**Novembre :** **Février :** **Mai**	D'ici juin 2027
Pourcentage de classe qui enseigne les **trois** valeurs d'école au secondaire 70% des classes de secondaire	Préparer et partager le des capsules sur les valeurs (GD TV) Enseignement explicite des valeurs avant chaque unité -Création d'un poste d'agent Anti-Intimidation(élève) -Présenter les vidéos sur l'intégrité à GDTV -Présenter les videos aux rassemblements mensuels -Activité d'école au mois de février liée aux valeurs	**Novembre** : **Février** : **Mai**	Novembre Février Mensuel

Autre indicateur selon les besoins de l'école			
Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.			
Stratégies/Activités	**Moyen et Mode de communication** P. ex., Pamphlet envoyé par courriel		**Date**
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :	-Présentation du code de vie aux élèves -Enseignement explicite des stratégies de prévention -Petites Capsules à GDTV, et lors des RSM -Ateliers offerts par le conseil, ou organismes extérieurs -Présentations faites par l'agent anti intimidation dans les classes		Novembre 2026
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école :	Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail Formation du personnel sur les incidents violents; Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi \| ontario.ca Planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la Politique/Programmes Note 144 \| Éducation en Ontario : Directives en matière de politiques et de programmes \| ontario.ca		D'ici Juin 2027
Communication à l'intention des parents : ➢ Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école;	School Day : Partage du code de vie		Octobre-Novembre

➢ Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école; ➢ Envoie d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école; ➢ Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation	Formation destinée aux parents venant du conseil (ateliers aux parents) Bulletin d'information de l'école Partage de ressources à travers le bulletin du mois	Mensuel

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION			
Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.			
Priorité du Conseil : D'ici juin 2027, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.			
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs au quotidien : **80%** de classes…	Partage en CAP des plans de leçons (les valeurs) Envoyer dans le semainier la valeur du mois à enseigner Enseignement explicite des valeurs Instaurer des cercles de communication hebdomadaire, par exemple durant la dernière période		Novembre Février

	de la semaine (classe de l'intermédiaire)		
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : **80%** de classes	-Durant les CAP discuter de l'enseignement explicite des comportements et planifier les comportements que nous devons enseigner et -cibler les classes à grand besoin -Monitorage des interventions		Novembre Février
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école (dernier sondage du Conseil mai 2025) : 77%	Exemple de sondage Activités de bien-être avec le club Cours de littératie en santé mentale pour les 7e et 8e année Certification de l'école lors de formation (Safe talk, Assist) Participation aux ateliers de gestion de stress et estime de soi 9e et 10e année Intégration de la littératie en santé mentale au cours de carrière		D'ici juin 2027 Novembre Janvier
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques et à enseigner explicitement les droits de la personne en se servant du Parcours des droits de la personne du Conseil scolaire Viamonde.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage de classes (élémentaire) ou des élèves (secondaire) ayant participé à au moins une activité de chaque thématique mensuelle du			Juin 2027

Conseil scolaire Viamonde

Calendrier – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 122026-2027.pdf 75% *(P. ex., pour le Mois d'octobre, chaque classe participe à une activité du Mois des Femmes, 1 activité du Mois canadien de l'histoire islamique, 1 activité du Mois du patrimoine Latino-Américain et 1 activité du Mois de la cybersécurité)*	Assignation des activités aux enseignants par matière Partager aux annonces de GDTV Système de macarons pour valoriser les gestes qui soutiennent les valeurs Utiliser les Forms pour suivis des activités		
Pourcentage de classes (élémentaire) ou des élèves (7e et 8e au secondaire) ayant complété le Parcours des droits de la personne – 2026-2027 GUIDE Les droits de la personne 7e et 8e année.pdf 100%	Partage des activités avec l'enseignant d'Études Sociales Enseignement des modules avant décembre 2026		Décembre 2026
Date de tenue de l'activité de clôture du parcours d'enseignement des droits de la personne et de remise des certificats aux élèves. Date : 10 Décembre			
Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ). **Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :** Participation aux présentations systémiques du conseil lors des journées pédagogiques ➢ Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ; ➢ Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ; ➢ Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ; ➢ Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** ; ➢ Participation aux **activités offertes par des organismes externes.**			

Conseil scolaire Viamonde

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION	
L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.	
Priorité du Conseil : D'ici juin 2027, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.	
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.	
Cible des programmes Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.	**Programmes de soutien Stratégies/Activités**
➢ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation	-Appui et référence à la TS -des groupes d'appui ciblés pour parler aux élèves de l'intermédiaire -Faire un suivi personnalisé avec ces élèves -Utiliser la salle PNMI pour appuyer les élèves premières Nations
➢ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation	Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; Offrir l'appui des travailleurs sociaux; Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; Offrir des services de soutiens internes et externes (agence communautaire);

	Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire
➢ Soutien aux élèves qui ont <u>posé</u> des actes d'intimidation	- Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; - Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); - Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire; - Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école; - -Impliquer la travailleuse sociale - -Suivi rapproché avec un adulte

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2027, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel**.**			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**

Le pourcentage des classes (élémentaire) et du personnel enseignant (secondaire) qui utilisent des approches réparatrices réactives — telles que les questions réparatrices, le chemin de la paix et les cercles réparateurs — afin de gérer les conflits et les enjeux vécus en classe. 70%	Participer aux formations du conseil Partager le tableau décisionnel avec les élèves et enseignants Modéliser l'approche dans les salles de classes		Juin 2027
Pourcentage du personnel administratif qui utilise des approches réparatrices réactives — telles que les questions réparatrices, le chemin de la paix et les cercles réparateurs — afin de gérer les conflits et les enjeux vécus à l'école 90%	Revoir le processus de discipline progressive Participer aux formations du conseil Partager le tableau décisionnel avec les élèves et enseignants		
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS 80%	Rendre disponible le Form partout dans l'école Dans le Teams d'école		

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION	
Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)	
Pour dénoncer des actes d'intimidation	**Outils pour dénoncer des actes d'intimidation**

➢ L'élève est encouragé à : **Utiliser le Code QR pour dénoncer les actes d'intimidation** **Utiliser le billet de dénonciation des gestes d'intimidation**	
➢ Le personnel de l'école doit : • Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ; • Recevoir les confidences des élèves ; • Participer au moyen de dénonciation ; • Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ; • Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ; • Consigner les incidents ; • Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ; • Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ; • Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.	
➢ Les parents, tuteurs, tutrices peuvent : ➢ Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ; ➢ Consulter le code de conduite de l'école ; ➢ Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive. ➢ Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;	

➢ Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ; ➢ Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ; Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil	

<u>Après le signalement d'une situation d'intimidation</u> :

➢ Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
- Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

Conseil scolaire Viamonde

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire… » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : Ateliers pour les parents (csviamonde.ca)